

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_5_6

L' an deux mille vingt trois, le lundi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 16 Mai 2023

Présents : 24

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean -Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Vote des subventions
qui portent sur des projets
évènementiels à caractère
sportif**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François BORIE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente les deux demandes de subventions qui portent sur des manifestations à caractère sportif avec un rayonnement d'ampleur intercommunal.

Les associations sont :

Association Ardèche Slackline pour l'organisation de Ardèche Meeting 2023
Association Challenge Hubert pour le supra national de pétanque 2023

Ces deux demandes sont éligibles au dispositif d'attribution des subventions communautaires conformément au règlement mis en place en sachant que la somme de 6 000 € a été votée par le Conseil communautaire à cette intention (article 65748 Subvention de fonctionnement aux associations).

Le Président demande à l'assemblée de fixer la participation pour ces 2 événements.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association Ardèche Slackline pour l'organisation de Ardèche Meeting 2023 à hauteur de 1 000 € (article 65748 fonction 020 analytique 001)

Association Challenge Hubert à hauteur de 300 € (article 65748 fonction 020 analytique 001), considérant la réalisation de leurs manifestations sportives.

AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230522-D_2023_5_6-DE



Emis le 22/05/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le